



AMCOMET

**DEUXIÈME RÉUNION DU BUREAU
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AFRICAINE
SUR LA MÉTÉOROLOGIE (AMCOMET)**

29-30 mai 2014
Hôtel Cresta Lodge
Harare, Zimbabwe

RAPPORT FINAL

I. Cérémonie d'ouverture

1. **M. Joseph R. Mukabana**, Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'AMCOMET était le maître de cérémonie. **M. Michel Jarraud**, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et **Mme Olushola Olayide**, représentante de la Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture au sein de la Commission de l'Union africaine ont prononcé tour à tour un discours d'ouverture.
2. Les participants à la réunion ont noté avec satisfaction la présence de ministres et d'ambassadeurs, notamment **S. E. Yamfwa Mukanga, député** et Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications; **S. E. Mme Flavia Munaaba Nabugere**, Ministre ougandaise de l'eau et de l'environnement; **Mme Jesca Eriyo**, Secrétaire générale adjointe de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE); **M. Hassan Adoum Bahkit Hagggar**, Commissaire du Département des infrastructures et du développement durable de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC); **S. E. M. Prince Mupazviriho**, Secrétaire permanent, Ministère de l'environnement, de l'eau et du climat;
3. **S. E. M. Jonathan Moyo**, Ministre des médias, de l'information et de la publicité, représentant le Ministre zimbabwéen de l'environnement, de l'eau et du climat et président de l'AMCOMET, a souhaité la bienvenue aux délégués et remercié l'OMM et la Commission de l'Union africaine de leur aide. Son Excellence a également promis que le Zimbabwe soutiendrait pleinement les initiatives émanant de l'AMCOMET qui promouvraient le développement durable du pays. En outre, il a instamment prié les États Membres de l'AMCOMET de déployer tous les moyens disponibles pour mobiliser des ressources à l'échelle nationale. M. Jonathan Moyo a salué le travail accompli par les équipes spéciales, souhaité aux participants des discussions fructueuses et déclaré la réunion officiellement ouverte.

II. Participants

1. Ont participé à la deuxième réunion du Bureau de l'AMCOMET les États Membres suivants: l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, la Mauritanie, la Namibie, l'Ouganda, la République centrafricaine (RCA), la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.
2. Les communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées: la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission de l'océan Indien (COI), et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
3. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Commission de l'Union africaine figuraient également parmi les institutions partenaires présentes.

La liste des participants figure dans l'**annexe I**.

III. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour et le programme présentés dans l'**annexe II** ci-jointe, la fin de la réunion étant fixée au vendredi 30 mai 2014 à 12 h 30.

IV. Rapport des équipes spéciales

5. **S. E. Mme Flavia Nabugere**, Ministre ougandaise de l'eau et de l'environnement, et rapporteur du Bureau de l'AMCOMET, a présidé la session.
6. **M. Jacob Nkomoki**, représentant le président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, a présenté les recommandations de celle-ci, qui ont été adoptées, sous réserve de modifications mineures, telles qu'elles figurent dans **l'annexe III, Rapport de la deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET (voir l'annexe 3 – Rapport de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur)**.
7. **Mme Agnes Kijazi**, représentant le président du Programme spatial régional pour l'Afrique, a présenté les recommandations de l'Équipe spéciale, qui ont été adoptées par les membres du Bureau telles qu'elles figurent dans **l'annexe III, Rapport de la deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET (voir l'annexe 4 – Rapport de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique)**.
8. **M. Franz Uirab**, représentant le président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources, a présenté les recommandations de celle-ci, qui ont été adoptées par les membres du Bureau, sous réserve de modifications mineures. Ces recommandations figurent dans **l'annexe III, Rapport de la deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET (voir l'annexe 5 – Rapport de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources)**.

V. Rapport sur le Plan de mobilisation de ressources

9. M. Al-Hamndou Dorsouma a présenté les solutions existantes en matière de mobilisation de ressources, notamment la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V), qui ont été adoptées par les membres du Bureau telles qu'elles figurent dans **l'annexe III, Rapport de la deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET (voir l'annexe 5 – Rapport de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources)**. La présentation figure également dans **l'annexe IV**.

VI. Rapport sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET

10. M. Joseph R. Mukabana a présenté les recommandations relatives à la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET, qui ont été adoptées telles qu'elles figurent dans **l'annexe III, Rapport de la deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET (voir l'annexe 6 – Rapport sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET)**.

VII. Discussion sur la troisième session de l'AMCOMET

11. M. Joseph R. Mukabana a fait savoir aux participants que, compte tenu de la situation présente, la République du Bénin, n'était plus en mesure d'accueillir la troisième session de l'AMCOMET à la suite de la deuxième session tenue au Zimbabwe.
12. Les participants à la réunion ont également appris qu'il avait été demandé aux États Membres africains, à la suite d'une correspondance officielle de la République du Bénin, de proposer d'accueillir la troisième session de l'AMCOMET (AMCOMET-3) ainsi que la seizième session du Conseil régional pour l'Afrique (AR I). Il a également été mentionné que Cabo Verde, la Côte d'Ivoire et la Tunisie avaient répondu

favorablement à cette demande, mais que la Côte d'Ivoire avait dû retirer sa proposition.

VIII. Adoption des rapports et des recommandations du Bureau

13. Le Bureau a adopté les rapports et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), et de l'Équipe spéciale conjointe chargée d'étudier la faisabilité d'un programme spatial régional pour l'Afrique. Le **résumé des recommandations** est présenté ci-après.

a. Acte constitutif et Règlement intérieur

- i. Prend note du Rapport de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, et le présente à la troisième session de l'AMCOMET.
- ii. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de coopérer avec le Service juridique de l'OMM pour examiner les projets d'acte constitutif et de règlement intérieur et apporter les modifications nécessaires en consultation avec l'Équipe spéciale;
- iii. Adopte pour l'AMCOMET une structure et un mode de gouvernance similaires à ceux d'une réunion conjointe de l'Union africaine (UA) et de l'OMM, et prévoyant les mêmes dispositions que pour la réunion de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique;
- iv. Prie instamment tous les États Membres de l'AMCOMET d'assister à la réunion des comités techniques spécialisés (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement qui doit être organisée en 2015 par la Commission de l'Union africaine, afin de s'assurer qu'un sous-comité sur la météorologie sera créé; et
- v. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de prendre les mesures nécessaires à l'adoption de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET.

b. Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique

- i. Rappelle la décision de l'Union africaine sur la faisabilité d'un programme spatial régional pour l'Afrique;
- ii. Accueille avec satisfaction le projet de politique spatiale africaine et adopte les amendements proposés par l'Équipe spéciale de l'AMCOMET pour intégrer des questions de météorologie;
- iii. Demande au président de l'Équipe spéciale de présenter le projet de politique spatiale africaine pour examen lors de la troisième session de l'AMCOMET;
- iv. Prie instamment la Commission de l'Union africaine de présenter le projet de politique spatiale africaine ainsi que les amendements proposés aux autres secteurs concernés;

- v. Observe que le président du Bureau de l'AMCOMET a pris contact avec le président du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST) en vue de l'associer pleinement au processus, et demande à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat de l'AMCOMET d'encourager cette coopération dans une optique mutuellement avantageuse, pour renforcer les synergies pendant tout le processus d'élaboration du programme;
- vi. Demande à la Commission de l'Union africaine et à l'AMCOST, en collaboration avec l'AMCOMET, d'associer le programme spatial africain à celui de l'OMM et à d'autres programmes et initiatives régionaux en cours, comme le programme de Surveillance africaine de l'environnement et de la sécurité (MESA) et le programme d'enseignement et de formation dans le domaine de la météorologie satellitaire en Afrique (ASMET);
- vii. Demande au Groupe de travail sur l'espace de la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que l'élaboration de la stratégie spatiale africaine s'appuie sur un processus inclusif et participatif, afin de répondre justement aux besoins des différents secteurs; et
- viii. Demande enfin à la Commission de l'Union africaine de présenter la version finale de la politique spatiale africaine à ses organes directeurs en temps opportun.

c. Plan de mise en œuvre

- i. Prend note de la décision de l'Union africaine d'établir des équipes spéciales;
- ii. Approuve les amendements au projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources, ainsi que les programmes phares régionaux et leurs résultats escomptés et activités connexes;
- iii. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de finaliser le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources;
- iv. Sachant que le temps et le climat (la météorologie) touchent tous les aspects de la vie, les ministres responsables de la météorologie en Afrique sont instamment invités à placer l'AMCOMET au centre des priorités de leurs plans d'action;
- v. Demande aux États Membres, aux Communautés économiques régionales (CER), aux centres climatologiques régionaux (CCR) et autres partenaires de développement de veiller, autant que faire se peut, à la cohérence des programmes de développement et initiatives connexes, en cours et à venir, avec la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques);
- vi. Invite les États Membres, la Commission de l'Union africaine et les CER à collaborer avec l'AMCOMET à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) aux niveaux national, sous-régional et continental;
- vii. Prie instamment les États Membres de participer activement à la mise en œuvre du CMSC, en établissant des mécanismes de coordination – notamment des plates-formes d'interface utilisateur – adaptés à l'ensemble du processus de production, d'échange de données et d'application des

services climatologiques dans les secteurs sensibles au climat, et en investissant dans le renforcement des capacités appropriées;

- viii. Demande au président de l'Équipe spéciale de présenter le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources ainsi que les programmes phares régionaux pour examen, à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET; et
- ix. Demande à la Commission de l'Union africaine de présenter aux organes directeurs de l'UA le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources tel qu'il aura été approuvé.

d. Plan de mobilisation de ressources

- i. Accueille avec satisfaction le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources;
- ii. Prie instamment les États Membres de l'AMCOMET, à l'occasion de la Conférence des Parties (CDP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de plaider pour qu'une partie du Fonds vert pour le climat soit allouée au renforcement des capacités des pays en développement pour leur permettre de fournir des services météorologiques et climatologiques efficaces, afin de faciliter l'adaptation aux changements climatiques par l'amélioration des infrastructures et des capacités humaines;
- iii. Demande à l'OMM de collaborer avec le Groupe des négociateurs africains, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA) / le Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC) et la Banque africaine de développement (BAfD) pour préparer une note d'information sur le traitement des pertes et dommages dans le cadre de la CCNUCC;
- iv. Demande aux États Membres de l'AMCOMET de collaborer en amont avec les partenaires de développement, comme le préconise le Plan de mobilisation de ressources, pour recueillir des fonds en vue de mettre en œuvre la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques); et

e. Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale

- i. Accueille avec satisfaction le projet de rapport sur la création d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale;
- ii. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de présenter le rapport sur la faisabilité d'établir un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);
- iii. Demande à la CEEAC et à la CEMAC d'organiser une réunion d'experts pour étudier ledit rapport en vue de sa validation et s'entendre sur l'emplacement, la dénomination et la structure d'un centre climatologique régional dans leur sous-région respective;
- iv. Demande également à la CEEAC et à la CEMAC de présenter aux ministres chargés de la météorologie en Afrique centrale les recommandations issues de la réunion des experts, afin qu'elles puissent être adoptées et transmises

aux chefs des États de l'Afrique centrale qui pourront à leur tour les examiner et les approuver; et

- v. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de présenter le rapport validé à la troisième session de l'AMCOMET en vue de son approbation; et
- vi. Demande en outre à la Commission de l'Union africaine de présenter le rapport validé aux organes directeurs de l'UA.

f. Gestion de la qualité, et évaluation et attestation des compétences

- i. Prend note des informations actualisées sur l'état d'avancement des pays africains pour ce qui est de satisfaire aux exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de gestion de la qualité, et d'évaluation et d'attestation des compétences;
- ii. Prie instamment les États Membres et les CER d'aider les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) qui ne satisfont pas encore à ces exigences de l'OACI à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour y parvenir;
- iii. Prie instamment l'OMM et l'OACI de continuer d'aider les États Membres, selon les besoins, à mettre en œuvre un système de gestion de la qualité, ainsi que l'évaluation et l'attestation des compétences;
- iv. Encourage vivement les États Membres à transformer leur SMHN en entité autonome par voie législative dans un double objectif: assurer une prestation de services efficaces et rentables et faciliter le recouvrement des coûts liés aux services de météorologie aéronautique et maritime, afin de poursuivre le processus de gestion de la qualité à l'échelle nationale;
- v. Relève que les SMHN des États Membres fournissent des services spécialisés à de nombreux secteurs clés de l'économie africaine tels que l'agriculture, les ressources en eau, la santé publique, l'énergie, la gestion des catastrophes ou le transport maritime et aérien, qui généralisent le système de gestion de la qualité à tous les services, notamment la météorologie agricole (pour l'agriculture), la biométéorologie (pour la santé), l'hydrométéorologie (pour l'eau), et la météorologie maritime (pour le transport maritime et la pêche); et
- vi. Demande au Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) d'encourager les États Membres à participer à la Conférence technique de la Commission de météorologie aéronautique, qui se tiendra du 7 au 18 juillet 2014 à Montréal (Canada).

g. Pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET

- i. Conscients du caractère éminemment africain de l'AMCOMET et désireux de s'approprier le processus, les États Membres africains se doivent d'afficher leur volonté et leur engagement à contribuer à la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET;
- ii. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET d'explorer les modalités selon lesquelles les États Membres africains peuvent verser une contribution annuelle d'un montant minimal de 10 000 dollars des États-Unis d'Amérique pour abonder le budget annuel du Secrétariat de l'AMCOMET, et de

présenter ses conclusions pour examen à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET;

- iii. Prie instamment tous les États Membres soucieux de s'approprier le processus de l'AMCOMET de soutenir la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET (fonctionnement, activités, projets et programmes) par les voies de financement suivantes:
 1. Une contribution annuelle permanente des États Membres (d'un montant minimal de 10 000 dollars des États-Unis d'Amérique, comme cela se fait dans d'autres organes ministériels);
 2. Une contribution statutaire des États Membres au fonds de l'AMCOMET égale à 0,01 % de leur PIB;
 3. Une augmentation des contributions statutaires versées à l'OMM par les États Membres africains (qui représentent actuellement 0,02 % du budget total de l'OMM) pour financer efficacement le processus de l'AMCOMET; et
 4. Autres sources de financement pour des programmes et projets:
 - a. Fonds d'affectation spéciale (contributions volontaires);
 - b. Partenariats bilatéraux et multilatéraux; et
 - c. Projets de développement des pays (Banque mondiale, Fonds pour l'environnement mondial, BAfD, etc.) employés en partie comme appui institutionnel de l'AMCOMET.

h. Troisième session de l'AMCOMET

- i. Prend note avec satisfaction des propositions de la Tunisie et de Cabo Verde d'accueillir la troisième session de l'AMCOMET;
- ii. Reconnaît l'intérêt d'organiser la troisième session de l'AMCOMET immédiatement après la session du Conseil régional I de l'OMM (CR I, Afrique) afin que les participants comprennent mieux les problèmes techniques et les enjeux auxquels sont confrontés les SMHN en Afrique.
- iii. Prie instamment l'OMM d'étudier la possibilité d'organiser la session du Conseil régional I suivie de la troisième session de l'AMCOMET (segment expert et segment ministériel) au même endroit.
- iv. Demande par ailleurs au Secrétariat de l'AMCOMET de se concerter avec la Commission de l'Union africaine, l'OMM et le Bureau de l'AMCOMET à propos du lieu d'accueil de la troisième session de l'AMCOMET et de prendre une décision finale.

IX. Adoption du rapport et des recommandations

14. **S. E. Mme Flavia Nabugere**, Ministre ougandaise de l'eau et de l'environnement, et rapporteur du Bureau de l'AMCOMET, a lu les recommandations du Bureau, qui ont été adoptées sous réserve des modifications mineures susmentionnées dans le présent rapport.

X. Cérémonie de clôture

15. **M. Michel Jarraud**, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et **Mme Olushola Olayide**, représentante de la Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture au sein de la Commission de l'Union africaine ont prononcé tour à tour un discours de clôture.
16. **S. E. M. Jonathan Moyo**, Ministre des médias, de l'information et de la publicité, représentant le Ministre zimbabwéen de l'environnement, de l'eau et du climat et président de l'AMCOMET, a remercié les délégués pour leur participation active et déclaré la réunion officiellement close.

ANNEXE I: liste finale des participants

Deuxième réunion du Bureau de l'AMCOMET

29-30 mai 2014

Hôtel Cresta Lodge, Harare, Zimbabwe

I. Membres du Bureau de l'AMCOMET

1. S. E. M. Jonathan Moyo
Ministre zimbabwéen des médias, de l'information et de la publicité
2. S. E. M. Prince Mupazviriho
Secrétaire permanent, Ministère de l'environnement, de l'eau et du climat du Zimbabwe
3. S. E. Mme Flavia Munaaba Nabugere
Ministre ougandaise de l'eau et de l'environnement
4. M. Amos Makarau
Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'OMM
Directeur du Département des services météorologiques du Zimbabwe
5. M. Jean-Pierre Dackou
Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'OMM
Directeur de la météorologie nationale (DMN)
6. M. Lamin Mai TOURAY
Représentant permanent de la Gambie auprès de l'OMM
Directeur général du Département des ressources en eau
7. M. Abdelwaheb Nmiri
Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'OMM
Directeur général de l'Institut national de météorologie, Tunisie
8. M. Michael Nkalubo
Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'OMM
Membre de la Commission de météorologie, Département de la météorologie

II. Présidence de l'Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée du Plan de mise en œuvre

9. S. E. Mme Balbina Daes Pienaar
Ambassadrice de Namibie au Zimbabwe
10. M. Franz Uirab
Représentant permanent de la Namibie auprès de l'OMM
Chef des services météorologiques de Namibie

III. Président de l'Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée de l'acte constitutif

11. S. E. Yamfwa Mukanga, député
Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications
12. M. Jacob NKOMOKI
Représentant permanent de la Zambie auprès de l'OMM
Directeur du Département météorologique de Zambie
13. M. Joseph Kanyanga
Directeur adjoint du Département météorologique de Zambie
14. M. Joe Kapembwa
Directeur de la planification et du suivi du Département météorologique de Zambie

IV. Président de l'Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée du Programme spatial régional

15. Mme Agnes L. Kijazi
Représentant le Ministre des transports
Représentante permanente de la Tanzanie auprès de l'OMM
Directrice générale de l'Agence météorologique de Tanzanie

V. Communautés économiques régionales (CER) et institutions régionales africaines

16. M. Hassan Adoum Bahkit Haggat
Commissaire en charge des infrastructures et du développement durable
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
17. M. Bradwell Garanganga
Représentant le Secrétaire exécutif
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Directeur du Centre de services climatologiques de la SADC
18. M. John G. Mungai
Représentant la Secrétaire générale adjointe
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)
19. M. Dominique KUITSOUC
Représentant le Secrétaire général
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
20. M. Bwango Apuuli
Représentant le Secrétaire exécutif
Centre de prévision et de d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de
l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
21. M. Jean-Paul Gaudechoux
Représentant le Secrétaire général
Commission de l'océan Indien (COI)

VI. Commission de l'Union africaine

22. Mme Olushola Olayide, spécialiste principale des politiques

VII. Organisation météorologique mondiale

23. M. Michel Jarraud, Secrétaire général
24. Mme Elena Manaenkova, Sous-Secrétaire générale
25. M. Joseph R. Mukabana, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique et pour les
pays les moins avancés (PMA)
26. M. Al-Hamndou Dorsourma, Administrateur principal de programmes, Bureau du
Projet de développement des marchés ruraux (PDMAR)
27. M. Stephen Njoroge, Consultant, Bureau régional pour l'Afrique
28. Mme Paulette Ashong, Secrétaire, Bureau régional pour l'Afrique

VIII. Secrétariat de l'AMCOMET

29. Mme Jay Wilson, attachée de liaison principale de l'AMCOMET
30. Mme Rebecca Manzou, experte détachée, Zimbabwe
31. M. Mohammed Kadi, consultant, Plan de mise en œuvre
32. M. Michel Legrand Saah, consultant, Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale

ANNEXE II: programme

Deuxième réunion du Bureau de l'AMCOMET

29-30 mai 2014
Cresta Lodge, Harare, Zimbabwe

Première journée – 29 mai 2014

Horaire	Point de l'ordre du jour	Animateur
11 heures – 11 h 30	Observations énoncées lors de la cérémonie d'ouverture par: <ul style="list-style-type: none">la Commission de l'Union africainel'Organisation météorologique mondialele Président du Bureau de l'AMCOMET	
11 h 30 – 11 h 45	Photographie de groupe	
11.45 – 12 heures	Présentation des participants	Président du Bureau de l'AMCOMET
12 heures – 12 h 30	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	Président du Bureau de l'AMCOMET
12 h 30 – 13 heures	Rapport et recommandations sur l'Acte constitutif et le Règlement intérieur	Président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif
13 heures – 14 h 30	Pause déjeuner	
14 h 30 – 15 heures	Rapport et recommandations sur l'état d'avancement du Programme spatial régional pour l'Afrique	Président de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique
15 heures – 16 heures	Rapport et recommandations sur le projet de plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)	Président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre
16 heures – 16 h 15	Boissons chaudes – pause détente	
16 h 15 – 17 heures	Rapport et recommandations sur la mobilisation de ressources	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
17 heures – 17 h 30	Rapport et recommandations sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET (fonctionnement, activités, projets et programmes)	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
17 h 30	Fin de la première journée	

Deuxième journée – 30 mai 2014

Horaire	Point de l'ordre du jour	Animateur
09 h 30 – 10 heures	Discussion sur l'organisation de la troisième session de l'AMCOMET	Président du Bureau de l'AMCOMET
10 h 15 – 10 h 45	Discussion sur des questions diverses et sur les conclusions	Président du Bureau de l'AMCOMET
10 h 45 – 11 heures	Boissons chaudes – pause détente	
11 heures – 14 h 30	Rédaction du rapport de réunion	Secrétariat de l'AMCOMET
12 h 30 – 14 h 30	Pause déjeuner	
14 h 30 – 15 heures	Examen et approbation du rapport de réunion et des recommandations	Président du Bureau de l'AMCOMET
15 heures – 15 h 30	Cérémonie de clôture	Président du Bureau de l'AMCOMET
15 h 30	Clôture de la réunion du Bureau	

ANNEXE III: Rapport de la deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET

I. Introduction

1. Lors de la deuxième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET-2), organisée dans la ville de Victoria Falls (Zimbabwe) du 15 au 19 octobre 2012, il a été décidé de constituer trois équipes spéciales, à savoir:
 - a. L'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, afin d'examiner tous les commentaires émanant d'États Membres et d'organismes concernés et de réviser les projets d'acte constitutif et de règlement intérieur, en vue de leur examen par le Bureau de l'AMCOMET et de leur approbation définitive à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET;
 - b. L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources, afin d'élaborer le Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), y compris des plans opérationnels annuels détaillés, qui devra présenter les résultats de ses travaux pour examen à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET; et
 - c. L'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique, afin d'étudier la faisabilité d'un programme spatial régional pour l'Afrique, qui devra présenter les résultats de ses travaux pour examen à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET.
2. Les ministres ont aussi prié instamment l'OMM, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de prendre les dispositions nécessaires à la mise en place d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale.
3. Les ministres ont demandé aux États Membres d'adopter toutes les mesures requises pour que les Services météorologiques nationaux d'Afrique puissent répondre aux exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité.
4. Les décisions prises lors de la deuxième session de l'AMCOMET ont également été approuvées à l'occasion du Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2013.
5. Les équipes spéciales se sont donc réunies pour examiner les documents et les mises à jour présentés par les experts et proposer des recommandations appropriées au Bureau.

II. Cérémonie d'ouverture

6. **M. Amos Makarau**, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) était le maître de cérémonie. **M. Joseph R. Mukabana**, représentant du Secrétaire général de l'OMM et Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'AMCOMET et **Mme Olushola Olayide**, représentante de la Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture au sein de la Commission de l'Union africaine, ont prononcé tour à tour un discours d'ouverture.
7. Les participants à la réunion ont noté avec satisfaction la présence de ministres et d'ambassadeurs, notamment S. E. M. Mukhtar Abdulkarim Adam, Ministre d'État à l'environnement, aux forêts et au développement physique du Soudan, S. E. Yamfwa Mukanga, député et Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications, S. E. Ndiyoyi Mututi, Ambassadeur de Zambie au Zimbabwe, et S. E. Mme Balbina Daes Pienaar, Ambassadrice de Namibie au Zimbabwe.

8. S. E. Saviour Kasukuwere, Ministre zimbabwéen de l'environnement, de l'eau et du climat et président de l'AMCOMET, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur contribution au processus de l'AMCOMET. Il a salué le travail accompli par les équipes spéciales et souligné qu'elles avaient un rôle décisif à jouer dans le succès de la mise en œuvre du processus de l'AMCOMET. Il a prié instamment les participants de présenter des recommandations objectives au Bureau. Le ministre a souhaité aux délégués des délibérations fructueuses et déclaré la réunion officiellement ouverte.

III. Participants

9. Les États Membres suivants ont participé à la réunion: l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Soudan, la Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe;
10. Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées: la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission de l'océan Indien (COI) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); et
11. Le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'IGAD (ICPAC), le Centre de services climatologiques de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC-CSC), le Centre africain de politique climatique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA-ACPC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Commission de l'Union africaine figuraient également parmi les institutions partenaires présentes.

La liste des participants figure dans l'**annexe 1**.

IV. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour et le programme présentés dans l'**annexe 2** ci-jointe.

V. Nomination des présidents et rapporteurs des équipes spéciales

13. La **Zambie** a été élue présidente de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur et le **Maroc** a été désigné rapporteur;
14. La **Tanzanie** a été élue présidente de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique et l'**Afrique du Sud** a été désignée rapporteur; et
15. La **Namibie** a été élue présidente de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie et le **Cameroun** a été désigné rapporteur.

VI. Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur figurent dans l'**annexe 3**.

VII. Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique figurent dans l'**annexe 4**.

VIII. Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), dont la mise en place d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale et l'état d'avancement des pays africains par rapport aux exigences en matière de gestion de la qualité, et d'évaluation et d'attestation des compétences, figurent dans l'**annexe 5**.

IX. Pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET

Le procès-verbal, les conclusions et les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET figurent dans l'**annexe 6**.

X. Adoption du rapport

16. Le Secrétariat de l'AMCOMET a présenté les recommandations des équipes spéciales chargées de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique, et du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources.
17. Les participants à la réunion ont adopté les recommandations proposées.

XI. Cérémonie de clôture

18. **Mme Elena Manaenkova**, Sous-Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et **Mme Olushola Olayide**, représentante de la Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture au sein de la Commission de l'Union africaine, ont prononcé un discours de clôture.
19. Les participants ont une nouvelle fois remercié les ministres et ambassadeurs présents pour leur participation, notamment **S. E. M. Mukhtar Abdulkarim Adam**, Ministre d'État à l'environnement, aux forêts et au développement physique du Soudan, **S. E. Yamfwa Mukanga, député**, Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications, **S. E. Ndiyoyi Mututi**, Ambassadeur de Zambie au Zimbabwe, et **S. E. Mme Balbina Daes Pienaar**, Ambassadrice de Namibie au Zimbabwe.
20. **M. Amos Makarau**, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et Président technique de l'AMCOMET, a déclaré la réunion officiellement close.

ANNEXE 1: liste finale des participants

Deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET

26–28 mai 2014
Cresta Lodge, Harare, Zimbabwe

I. Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée du Plan de mise en œuvre:

1. S. E. Mme Balbina Daes Pienaar
Ambassadrice de Namibie au Zimbabwe
2. S. E. M. Mukhtar Abdulkarim Adam
Ministre d'État à l'environnement, aux forêts et au développement physique du
Soudan
3. M. Franz Uirab
Représentant permanent de la Namibie auprès de l'OMM
Chef des services météorologiques de Namibie
4. M. Sharafeldein Hassan IDRIS AHMED
Service météorologique du Soudan
5. M. Philippe Richard
Représentant permanent du Cameroun auprès de l'OMM
Directeur, Direction de la météorologie nationale, Cameroun
6. M. Daouda Konate
Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'OMM
Directeur, Direction de la météorologie nationale, Côte d'Ivoire

II. Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée de l'Acte constitutif

7. S. E. Yamfwa Mukanga, député
Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des
communications
8. M. Jacob NKOMOKI
Représentant permanent de la Zambie auprès de l'OMM
Directeur du Département météorologique de Zambie
9. M. Joseph Kanyanga
Directeur adjoint du Département météorologique de Zambie
10. M. Joe Kapembwa
Directeur de la planification et du suivi du Département météorologique de Zambie
11. M. Fetene TESHOME
Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'OMM
Directeur général du Service météorologique éthiopien
12. M. Elie Mbaitoubam
Représentant permanent du Tchad auprès de l'OMM
Directeur général de la météorologie nationale
Direction générale de la météorologie du Tchad

13. M. Mohamed El Ghali Khtour
Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'OMM
Directeur général du Service météorologique national de la Mauritanie
14. M. Abdalah Mokssit
Représentant permanent du Maroc auprès de l'OMM
Directeur du Service météorologique national du Maroc
15. M. Abdallah Nassif
Directeur adjoint du Service météorologique national du Maroc

III. Équipe spéciale de l'AMCOMET chargée du Programme spatial régional

16. M. Themba Dube
Responsable en chef des services climatologiques, Service météorologique sud-africain
17. M. Jean-Pierre Mpundu Elonga
Administrateur délégué général, Agence nationale de la météorologie et de télédétection par satellite (METTELSAT)
18. Mme Agnes Kijazi
Représentante permanente de la Tanzanie auprès de l'OMM
Directrice générale du Service météorologique tanzanien
19. M. Pascal Waniha
Météorologiste principal, Service météorologique tanzanien

IV. Communautés économiques régionales (CER) et organismes régionaux africains

20. M. Adama Alhassane DIALLO
Directeur général du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)
21. M. Farid Traore
Centre régional AGRHYMET CILSS
22. M. Zachary Atheru
Administrateur de programmes, Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de l'IGAD
23. M. Bradwell Garanganga
Représentant du Secrétaire exécutif, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
24. M. John G. Mungai
Météorologiste de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)
25. M. Isidore EMBOLA
Directeur de projet, Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)
26. M. Dominique KUITSOUC
Expert en adaptation aux changements climatiques, Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
27. M. Jean-Paul Gaudechoux

Conseiller technique régional à l'environnement durable et aux changements climatiques
Commission de l'océan Indien (COI)

28. M. Solomon Demissie
Conseiller principal pour l'eau et les changements climatiques
Centre africain de politique climatique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA-ACPC)

V. Présidence de l'AMCOMET (Zimbabwe)

29. S. E. Saviour Kasukuwere, Ministre de l'environnement, de l'eau et du climat
30. S. E. M. Prince Mupazviriho, Secrétaire permanent, Ministère de l'environnement, de l'eau et du climat
31. M. Amos Makarau, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'OMM
32. M. Elliot Bungare, Responsable, Relations internationales, Service météorologique du Zimbabwe
33. M. S. Nangumbe, météorologiste, Service météorologique du Zimbabwe

VI. Commission de l'Union africaine

34. Mme Olushola Olayide, spécialiste principale des politiques
35. M. Hambani Masheleni, spécialiste principal des politiques
36. M. Valanathan Munsami
Président du Groupe de travail sur l'observation de la Terre
Spécialiste principal: astronomie et science spatiale en Afrique

VII. Organisation météorologique mondiale

37. Mme Elena Manaenkova, Sous-Secrétaire générale
38. M. Joseph R. Mukabana, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique et pour les pays les moins avancés (PMA)
39. M. Stephen Njoroge, Consultant, Bureau régional pour l'Afrique
40. Mme Paulette Ashong, Secrétaire, Bureau régional pour l'Afrique

VIII. Secrétariat de l'AMCOMET

41. Mme Jay Wilson, attachée de liaison principale de l'AMCOMET
42. Mme Rebecca Manzou, experte détachée, Zimbabwe
43. M. Mohammed Kadi, consultant, Plan de mise en œuvre
44. M. Michel Legrand Saah, consultant, Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale

ANNEXE 2: programme

Deuxième réunion des équipes spéciales de l'AMCOMET

26–28 mai 2014
Cresta Lodge, Harare, Zimbabwe

Première journée – 26 mai 2014

Horaire	Point de l'ordre du jour	Animateur
09 h 30 – 11 h 15	Cérémonie d'ouverture	Président du Bureau de l'AMCOMET
11 h 15 – 11 h 30	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	Président du Bureau de l'AMCOMET
11 h 30 – midi	Nomination des présidents et du rapporteur des équipes spéciales <ul style="list-style-type: none">• Acte constitutif et Règlement intérieur• Programme spatial régional pour l'Afrique• Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie	Président du Bureau de l'AMCOMET
Midi – 13 heures	Présentation de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur	Président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif
13 heures – 14 h 30	Pause déjeuner	
14 h 30 – 15 h 30	Discussions en séance plénière sur l'Acte constitutif et le Règlement intérieur	Président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif
15 h 30 – 16 heures	Conclusions et recommandations sur l'Acte constitutif et le Règlement intérieur	Président de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif
16 heures – 16 h 15	Boissons chaudes – pause détente	
16 h 15 – 16 h 45	Informations actualisées sur l'état d'avancement du Programme spatial régional pour l'Afrique	Président de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique
16 h 45 – 17 h 30	Présentation du projet de politique spatiale africaine	Commission de l'Union africaine
17 h 30	Fin de la première journée	

Deuxième journée – 27 mai 2014

Horaire	Point de l'ordre du jour	Animateur
09 h 30 – 10 h 30	Discussions en séance plénière sur le Programme spatial régional pour l'Afrique	Président de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique
10 h 30 – 10 h 45	Boissons chaudes – pause détente	
10 h 45 – 11 h 15	Conclusions et recommandations sur le Programme spatial régional pour l'Afrique	Président de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique
11 h 15 – 11 h 30	Présentation du projet de plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
11 h 30 – midi	Présentation du Cadre mondial pour les services climatologiques	Organisation météorologique mondiale
Midi – 12 h 30	Informations actualisées sur la faisabilité d'établir un centre climatologique régional en Afrique centrale	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
12.30 – 14.30	Pause déjeuner	
14 h 30 – 15 heures	État d'avancement des SMHN africains pour ce qui est de satisfaire aux exigences de l'OACI (gestion de la qualité et évaluation des compétences)	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
15 heures – 16 heures	Discussions en séance plénière sur le projet de plan de mise en œuvre	Président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre
16 heures – 16 h 15	Boissons chaudes - pause détente	
16 h 15 – 17 heures	Conclusions et recommandations sur le projet de plan de mise en œuvre	Président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre
17 heures – 17 h 30	Discussion sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET	Président du Bureau de l'AMCOMET
17 h 30	Fin de la deuxième journée	

Troisième journée – 28 mai 2014

Horaire	Point de l'ordre du jour	Animateur
09 h 30 – 10 heures	Discussion en séance plénière sur les recommandations à l'intention du Bureau	Président du Bureau de l'AMCOMET
10 heures – 10 h 30	Questions diverses	Président du Bureau de l'AMCOMET
10 h 30 – 10 h 45	Boissons chaudes – pause détente	
10 h 45 – 12 h 30	Rédaction du rapport de réunion	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
12 h 30 – 14 h 30	Pause déjeuner	
12 h 30 – 16 h 30	Secrétariat de l'AMCOMET	Secrétariat de l'AMCOMET / Commission de l'Union africaine
16 h 30 – 17 heures	Examen et approbation du rapport et des recommandations de tous les membres des équipes spéciales	Président du Bureau de l'AMCOMET
17 heures – 17 h 30	Cérémonie de clôture	Président du Bureau de l'AMCOMET
17 h 30	Clôture de la réunion des équipes spéciales	

ANNEXE 3: Rapport de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur

I. Membres de l'Équipe spéciale

- a. Zambie (**président**)
- b. Maroc (**rapporteur**)
- c. Éthiopie
- d. Mauritanie
- e. Tchad

II. Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur

S. E. Yamfwa Mukanga, député, Ministre zambien des transports, des travaux publics, de l'équipement et des communications, a remercié les délégués d'avoir élu la Zambie à la présidence de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur. Il a également remercié le Gouvernement du Zimbabwe pour l'accueil chaleureux dont la délégation zambienne a bénéficié à Harare.

M. Jacob Nkomoki, Représentant permanent de la Zambie auprès de l'OMM, a présenté l'historique de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, en décrivant brièvement les décisions prises à l'occasion de la deuxième session de l'AMCOMET en octobre 2012 et du Sommet des chefs d'État de l'Union africaine en janvier 2013. Il a également fait part d'autres décisions de l'Union africaine sur la formation de comités techniques spécialisés qui ont une incidence sur la gouvernance de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie.

La présentation figure dans l'**annexe 3A**. Des documents de référence, tels que la décision EX.CL/Dec. 744 (XXII), la décision Assembly/AU/Decision 227 (XII) et la décision Assembly/AU/Dec. 365 (XII) de l'Union africaine, sont joints en **annexe 3B**, **3C** et **3D**. L'avis émanant du Bureau du conseiller juridique de l'Union africaine figure dans l'**annexe 3E**.

À la suite des présentations, les délégués ont examiné les documents, l'Acte constitutif et le Règlement intérieur. Des commentaires et des réactions ont été consignés dans les documents. Les **annexes 3F** et **3G** présentent les versions mises à jour.

III. Conclusions et recommandations

La présentation a mis en exergue l'avis juridique de l'Union africaine, qui remet en question la nécessité de créer un acte constitutif et un règlement intérieur de l'AMCOMET en tant que sous-comité du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. Considérant que l'AMCOMET était une initiative de l'Union africaine et de l'Organisation météorologique mondiale, l'équipe spéciale a décidé qu'elle devait rester en l'état. À la lumière de cette décision, les participants à la réunion ont décidé d'examiner le projet d'Acte constitutif et de Règlement intérieur de l'AMCOMET, en stipulant que lorsque les Comités techniques spécialisés (CTS) deviendraient pleinement opérationnels, l'Acte constitutif et le Règlement intérieur seraient harmonisés en conséquence.

Les participants ont également souligné la nécessité d'établir une structure et un mode de gouvernance pour garantir le fonctionnement efficace de l'AMCOMET et de ses organes, en établissant un Acte constitutif et un Règlement intérieur qui encouragent la participation de haut niveau des ministres chargés de la météorologie. Ce constat s'appuie sur les modes de gouvernance existants qui ont démontré leur efficacité tels que la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de l'UNECA.

L'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur a demandé au Bureau de prendre les mesures suivantes:

- a. Prendre note du Rapport de l'Équipe spéciale chargée de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, et le présenter à la troisième session de l'AMCOMET;
- b. Demander au Secrétariat de l'AMCOMET de coopérer avec le Service juridique de l'OMM pour examiner les projets d'acte constitutif et de règlement intérieur et apporter les modifications nécessaires en consultation avec l'Équipe spéciale;
- c. Adopter pour l'AMCOMET une structure et un mode de gouvernance similaires à ceux de l'UA et de l'OMM, et prévoyant les mêmes dispositions que pour la réunion de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de l'UNECA, et
- d. Prendre les mesures nécessaires à l'adoption des projets d'acte constitutif et de règlement intérieur à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET.

ANNEXE 4: Rapport de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique

I. Membres de l'Équipe spéciale

- a. Tanzanie (**président**)
- b. Afrique du Sud (**rapporteur**)
- c. Kenya
- d. République démocratique du Congo
- e. Nigéria
- f. Algérie

II. Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique

Mme Agnes Kijazi, représentant le président du Programme spatial régional pour l'Afrique a remercié les délégués d'avoir élu la Tanzanie à la présidence de l'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional pour l'Afrique et souhaité aux participants de tenir des délibérations fructueuses.

M. Hambani Masheleni, cadre du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine, a brièvement résumé la naissance de la politique et de la stratégie spatiales. Il a également insisté sur le besoin croissant pour l'Afrique d'élaborer son propre programme spatial, afin de pouvoir développer le commerce spatial de façon plus harmonisée et mieux coordonnée. Compte tenu des demandes exprimées dans ce sens lors de divers conseils et conférences ministériels, les participants au Sommet des chefs d'État de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier 2013 ont décidé de constituer une équipe spéciale conjointe, qui se chargerait de créer un programme spatial régional pour l'Afrique, sous la direction de la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST) et de la Commission de l'Union africaine, notamment son Département des ressources humaines, de la science et de la technologie.

M. Valanathan Munsami, président du Groupe de travail sur l'espace établi par l'AMCOST, a décrit l'historique, les raisons, les buts, les objectifs et les principes du projet de politique spatiale qui a été présenté à l'AMCOST en avril 2014. Ce projet pourra également être examiné lors la réunion du Bureau de l'AMCOST qui devrait se tenir en septembre 2014 au Soudan, puis définitivement approuvé à l'occasion du Sommet de l'Union africaine en janvier 2015. Par ailleurs, il a été mentionné que le Groupe de travail sur l'espace avait entrepris d'élaborer la stratégie spatiale. La composition de ce groupe est indiquée ci-dessous:

- Afrique du Nord Algérie et Égypte
- Afrique de l'Est Kenya et Tanzanie
- Afrique de l'Ouest Ghana et Nigéria
- Afrique centrale Cameroun et Congo
- Afrique australe Namibie et Afrique du Sud

La présentation figure dans l'**annexe 4A**.

Les participants ont convenu que l'AMCOMET et l'AMCOST devaient unir leurs efforts pour élaborer la politique spatiale de l'Afrique et la stratégie spatiale de l'Afrique. Ils ont également fait observer que les ministres africains avaient déjà décidé de lancer un programme spatial

régional pour l'Afrique et que les institutions concernées devaient œuvrer à l'application de cette décision.

Après examen du document sur la politique spatiale africaine, des amendements ont été proposés (voir l'**annexe 4B**).

III. Conclusions et recommandations sur le Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique

L'Équipe spéciale chargée du Programme spatial régional conjoint pour l'Afrique:

- a. Rappelle la décision de l'Union africaine sur l'étude de faisabilité d'un programme spatial africain;
- b. Accueille avec satisfaction le projet de politique spatiale africaine et adopte les amendements proposés par l'Équipe spatiale de l'AMCOMET;
- c. Demande au président de l'Équipe spatiale de soumettre le projet de politique spatiale africaine à l'examen du Bureau à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET;
- d. Prie instamment la Commission de l'Union africaine de présenter le projet de politique spatiale africaine ainsi que les amendements proposés aux autres secteurs concernés;
- e. Observe que le président du Bureau de l'AMCOMET a pris contact avec le président du Bureau de l'AMCOST en vue de l'associer pleinement au processus et demande à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat de l'AMCOMET d'encourager cette coopération dans une optique mutuellement avantageuse, pour renforcer les synergies pendant tout le processus d'élaboration du programme;
- f. Demande à la Commission de l'Union africaine et à l'AMCOST, en collaboration avec l'AMCOMET, d'associer le Programme spatial africain à celui de l'OMM et à d'autres programmes et initiatives régionaux en cours, comme le programme de Surveillance africaine de l'environnement et de la sécurité (MESA) et le programme d'enseignement et de formation dans le domaine de la météorologie satellitaire en Afrique (ASMET);
- g. Demande au Groupe de travail sur l'espace de la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que l'élaboration de la stratégie spatiale africaine s'appuie sur un processus inclusif et participatif, afin de répondre justement aux besoins des différents secteurs; et
- h. Demande enfin à la Commission de l'Union africaine de présenter la version finale de la politique spatiale africaine à ses organes directeurs en temps opportun.

ANNEXE 5: Rapport de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)

I. Membres de l'Équipe spéciale

- a. Namibie (président)
- b. Soudan
- c. Côte d'Ivoire
- d. Cameroun (rapporteur)
- e. Tunisie

II. Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)

M. Franz Uirab, représentant le président de l'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources a remercié les délégués d'avoir élu la Namibie à la présidence. Il a souhaité la bienvenue aux participants et, compte tenu des contraintes de temps, leur a demandé de fournir un retour d'information concret et concis afin que la séance s'achève dans les temps.

L'Équipe spéciale a étudié le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques); le Cadre mondial pour les services météorologiques (CMSC); la création d'un centre climatologique régional en Afrique centrale; la gestion de la qualité pour les services de météorologie aéronautique destinés à l'aviation, et l'évaluation et l'attestation des compétences du personnel de la météorologie; ainsi que la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET.

Mme Jay Wilson, attachée de liaison principale de l'AMCOMET a présenté le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie. La présentation figure dans l'**annexe 5A**.

Les participants ont également examiné le Cadre logique du Plan de mise en œuvre pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), qui comprend les quatre composantes essentielles du Plan. Les participants ont fourni en retour les informations recueillies à l'**annexe 5B**.

III. Conclusions et recommandations relatives au Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la mobilisation (services météorologiques et climatologiques):

- a. Prend note de la décision de l'UA d'établir des équipes spéciales;
- b. Accueille avec satisfaction le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources;

- c. Approuve les amendements au projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources, ainsi que les programmes phares régionaux et leurs résultats escomptés et activités connexes;
- d. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de finaliser le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources;
- e. Demande au président de l'Équipe spéciale de présenter au Bureau le projet de plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources ainsi que les programmes phares régionaux pour examen, à l'occasion de la troisième session de l'AMCOMET; et
- f. Demande à la Commission de l'Union africaine de présenter aux organes directeurs de l'UA le Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources tel qu'il aura été approuvé.

IV. Conclusions et recommandations relatives au Cadre mondial pour les services climatologiques

M. Filipe Lucio, directeur du Bureau du Cadre mondial pour les services météorologiques (CMSC) de l'OMM a présenté la mise en œuvre du CMSC en Afrique et souligné ses liens avec l'AMCOMET. La présentation figure dans l'**annexe 5C**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques):

- g. Invite les États Membres, la Commission de l'Union africaine et les CER à collaborer avec l'AMCOMET à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) aux niveaux national, sous-régional et continental;
- h. Prie instamment les États Membres de participer activement à la mise en œuvre du CMSC, en établissant des mécanismes de coordination – notamment des plateformes d'interface utilisateur – adaptés à l'ensemble du processus de production, d'échange de données et d'application des services climatologiques dans les secteurs sensibles au climat, et en investissant dans le renforcement des capacités appropriées.

V. Conclusions et recommandations relatives au Centre climatologique régional en Afrique centrale

M. Michel Legrand Saah, consultant pour la faisabilité d'établir un centre climatologique régional en Afrique centrale a présenté ses conclusions, après avoir consulté les États Membres et les Communautés économiques régionales (CER). La présentation figure dans l'**annexe 5D**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques):

- i. Accueille avec satisfaction le projet de rapport sur la création d'un centre climatologique régional pour l'Afrique centrale;
- j. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de présenter le rapport sur les mesures requises pour établir un centre climatologique régional en Afrique centrale à la

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);

- k. Demande à la CEEAC et à la CEMAC d'organiser une réunion d'experts pour étudier ce document sur la faisabilité en vue de sa validation et s'entendre sur l'emplacement, la dénomination et la structure d'un centre climatologique régional dans leur sous-région respective;
- l. Demande également à la CEEAC et à la CEMAC de présenter aux ministres chargés de la météorologie en Afrique centrale les recommandations issues de la réunion des experts, afin qu'elles puissent être adoptées et transmises aux chefs des États de l'Afrique centrale qui pourront à leur tour les examiner et les approuver; et
- m. Demande au Secrétariat de l'AMCOMET de présenter le rapport validé à la troisième session de l'AMCOMET en vue de son approbation; et
- n. Demande enfin à la Commission de l'Union africaine de présenter le rapport validé aux organes directeurs de l'UA.

VI. Conclusions et recommandations sur la gestion de la qualité ainsi que l'évaluation et l'attestation des compétences

Mme Jay Wilson a présenté l'état d'avancement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en Afrique pour ce qui est de satisfaire aux exigences de l'OACI en matière de gestion de la qualité, et d'évaluation et d'attestation des compétences. La présentation figure dans l'**annexe 5E**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation des ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologie et climatologiques):

- o. Prend note des informations actualisées sur l'état d'avancement des pays africains pour ce qui est de satisfaire aux exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de gestion de la qualité, et d'évaluation et d'attestation des compétences;
- p. Prie instamment les États Membres et les CER d'aider les SMHN qui ne satisfont pas encore à ces exigences de l'OACI à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour y parvenir;
- q. Prie instamment l'OMM et l'OACI de continuer d'aider les États Membres, selon les besoins, à mettre en œuvre le système de gestion de la qualité, ainsi que l'évaluation et l'attestation des compétences;
- r. Encourage vivement les États Membres à transformer leur SMHN en entité autonome par voie législative dans un double objectif: assurer une prestation de services efficaces et rentables et faciliter le recouvrement des coûts liés aux services de météorologie aéronautique et maritime, afin de poursuivre le processus de gestion de la qualité à l'échelle nationale; et
- s. Relève que les SMHN des États Membres fournissent des services spécialisés à de nombreux secteurs clés de l'économie africaine tels que l'agriculture, les ressources en eau, la santé publique, l'énergie, la gestion des catastrophes ou le transport maritime et aérien, qui généralisent le système de gestion de la qualité à tous les services, notamment la météorologie agricole (pour l'agriculture), la biométéorologie (pour la santé), l'hydrométéorologie (pour l'eau), et la météorologie maritime (pour le transport maritime et la pêche).

ANNEXE 6: Rapport sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET

I. Conclusions et recommandations sur la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET

Mme Jay Wilson a présenté des voies de financement possibles pour assurer la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET (fonctionnement, activités, projets et programmes compris). La présentation figure dans l'**annexe 6A**.

L'Équipe spéciale chargée du Plan de mise en œuvre et de mobilisation de ressources pour la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques):

- a. Prie instamment tous les États Membres soucieux de s'approprier le processus de l'AMCOMET de soutenir la pérennité du Secrétariat de l'AMCOMET (fonctionnement, activités, projets et programmes) par les voies de financement suivantes:
 - i. Une contribution annuelle permanente des États Membres (d'un montant minimal de 10 000 dollars des États-Unis d'Amérique, comme cela se fait dans d'autres organes ministériels);
 - ii. Une contribution statutaire des États Membres au fonds de l'AMCOMET égale à 0,01 % de leur PIB;
 - iii. Une augmentation des contributions statutaires versées à l'OMM par les États Membres africains (qui représentent actuellement 0,02 % du budget total de l'OMM) pour financer efficacement le processus de l'AMCOMET; et
 - iv. Autres sources de financement pour des programmes et projets:
 1. Fonds d'affectation spéciale (contributions volontaires);
 2. Partenariats bilatéraux et multilatéraux; et
 3. Projets de développement des pays (Banque mondiale, Fonds pour l'environnement mondial, BAfD, etc.) employés en partie comme appui institutionnel de l'AMCOMET.